Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB01524-DE

N° INSEE : 11012	COMMUNE D'ARGELIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/24

N°15/24

DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	05/06/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	17
Nombre de membres présents :	14	Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	18	Abstention :	0

L'an 2024, le 13 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de LETEISSIER Gérard

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth BEFFY, Elisabeth DARROUX-OLIE, Mickaël PROVOST, Francoise MILLAUD, François IZARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Amandine PALMIÉ, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA, Patricia POHER.

Procurations : Denis MEURET procuration à Gérard LETEISSIER, Manon RENARD procuration à Myrianne DUPONT,Julien COACOLO procuration à Stéphane MOUCHARD, Antoine MICHEZ procuration à Bruno RUIZ

Absents : Macha CASTEL

Excusés :

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objets : avance & remb trésorerie - SIVU SUD MINERVOIS

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
276358 (27) : Autres groupements	30 000,00	276358 (27) : Autres groupements	30 000,00
	30 000,00		**30 000,00**
Total Dépenses	**30 000,00**	**Total Recettes**	**30 000,00**

Certifié exécutoire par LETEISSIER Gérard, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 20/06/2024 et de la publication le 20/06/2024

A ARGELIERS, le 20/06/2024

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB01624-DE

N° INSEE : 11012	COMMUNE D'ARGELIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/24

N°16/24

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	05/06/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	18
Nombre de membres présents :	14	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18	Abstention :	0

L'an 2024, le 13 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de LETEISSIER Gérard

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth BEFFY, Elisabeth DARROUX-OLIE, Mickaël PROVOST, Francoise MILLAUD, François IZARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Amandine PALMIÉ, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA, Patricia POHER.

Procurations : Denis MEURET procuration à Gérard LETEISSIER, Manon RENARD procuration à Myrianne DUPONT,Julien COACOLO procuration à Stéphane MOUCHARD, Antoine MICHEZ procuration à Bruno RUIZ

Absents : Macha CASTEL

Excusés :

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objets : POTAGER INTERGENERATIONNEL

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2312 (23) - 295 : Agencements et aménagen	4 500,00	1311 (13) - 295 : Etat et établissements nat	4 150,00
2315 (23) - 294 : Installations, matériel et o	-350,00		
	4 150,00		**4 150,00**

Total Dépenses	**4 150,00**	**Total Recettes**	**4 150,00**

Certifié exécutoire par LETEISSIER Gérard, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 20/06/2024 et de la publication le 20/06/2024

A ARGELIERS, le 19/06/2024

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE D'ARGELIERS

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB01824-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 018/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Réponses de l'Ordonnateur aux Recommandations et Observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, dans son Rapport d'Observations Définitives

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant au Conseil qu'en Septembre 2022, la Chambre Régionale des Comptes a lancé une procédure de contrôle des comptes et de la gestion de la Commune d'Argeliers, portant sur les Exercices 2016 et suivants,

CONSIDERANT qu'en date du 16 Janvier 2023, la Chambre a porté à la connaissance de l'Ordonnateur, ses observations provisoires,

CONSIDERANT que le 14 Février 2023, l'Ordonnateur a transmis à la Chambre ses réponses,

CONSIDERANT qu'en date du 3 Mai 2023, la Chambre a transmis à l'Ordonnateur son Rapport d'observations définitives,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB01824-AU

CONSIDERANT que conformément aux dispositions législatives en vigueur, ce Rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal en date du 14 Juin 2023, a été communiqué aux Conseillers et a fait l'objet d'un débat au sein de l'Organe Délibérant de la Commune,

CONSIDERANT que dans le respect des dispositions inscrites à l'Article L 249-9 du Code des Juridictions Financières, Monsieur le Maire est tenu, dans le délai d'un an à compter de la présentation du Rapport d'Observations Définitives à l'Assemblée délibérante, de présenter devant cette même Assemblée, un Rapport précisant les actions entreprises à la suite des recommandations et observations, formulées par la Chambre Régionale des Comptes,

CONSIDERANT les débats en séance du Conseil du 13 Juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, acte la communication des Réponses de l'Ordonnateur aux Recommandations et Observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, dans son Rapport d'Observations Définitives, et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ELIGNS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB01924-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 019/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Cimetière communal – Procédure de reprise de concessions abandonnées.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant au Conseil que les Services communaux ont constaté qu'un certain nombre de concessions n'étaient plus entretenues par les familles,

CONSIDERANT que l'entretien des concessions est une obligation pour les familles, et qu'à défaut, conformément aux dispositions inscrites aux Articles L 2223-17 et L 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de reprise de concessions peut être engagée par la Commune, et ce après s'être assuré du respect de conditions et formalités substantielles,

CONSIDERANT que la première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un Procès-Verbal de constat d'abandon, document qui sera affiché aux portes de la Mairie et du cimetière,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB01924-DE

CONSIDERANT qu'en en suivant, des panneaux seront posés sur les concessions concernées, susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise de concessions ne peut être prononcée qu'après un délai d'UN an, suivant les formalités de publicité prévues à cet effet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise de concessions en l'état d'abandon, conformément aux dispositions inscrites aux Articles L 2223-17 et L 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE ... ELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 020/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Projet de Potager Intergénérationnel – Convention de financement à conclure avec l'Académie de Montpellier.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant au Conseil que pour l'année scolaire 2023 / 2024, les enseignantes et Madame la Directrice, ont souhaité inscrire au programme des activités, la création et l'entretien d'un potager intergénérationnel,

CONSIDERANT que la parcelle destinée à accueillir ce projet, se situe au sein des jardins familiaux de la Commune, Chemin des Près,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation de ce projet, l'Académie de Montpellier, saisie par Madame la Directrice, a accepté d'octroyer à la Commune, une aide financière d'un montant de 4 150 €,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02024-DE

CONSIDERANT que pour ce faire, une Convention de financement, à conclure avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, fixe les conditions et les modalités de cette subvention,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la Convention de financement, à conclure avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, portant sur une aide d'un montant de 4 150 €, attribuée dans le cadre de la réalisation du projet pédagogique intitulé « Un potager Intergénérationnel »,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la Convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETELLIER

MAIRIE DE LEUC (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02124-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 021/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Convention à conclure avec l'Académie de Montpellier, pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique au Travail – Année scolaire 2024/2025.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant au Conseil que le numérique constitue de nos jours un enjeu fondamental, pour la réussite des élèves scolarisés en école élémentaire,

CONSIDERANT que conscient de cet enjeu, le Conseil Municipal, par Délibération en date du 19 Octobre 2023, a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat entre l'Académie de Montpellier et la Commune d'Argeliers, pour l'année scolaire 2023/2024, relative à la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT), et ce dans l'optique de la mise en œuvre au sein du Groupe Michel Bernard, d'un plan de développement des usages du numérique,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02124-DE

CONSIDERANT que la finalité d'un tel partenariat consistait essentiellement à favoriser l'appropriation par les élèves, des Techniques de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE), de l'Espace Numérique de Travail (ENT), ainsi que la généralisation de leurs usages dans les pratiques ordinaires,

CONSIDERANT que cela supposait une pleine et entière coopération entre ces deux entités, ainsi qu'une mutualisation de leurs moyens,

CONSIDERANT que l'Académie de Montpellier s'engageait sur une mise à disposition d'une solution applicative, et proposait un accompagnement et une formation à destination des enseignants. Elle assurait notamment l'hébergement et l'assistance informatique,

CONSIDERANT que pour la période 2024/2025, une nouvelle convention est proposée aux Communes souhaitant renouveler ce partenariat, et dont le coût annuel est fixé à 45 € par école,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve,** pour l'année scolaire 2024/2025, la convention de partenariat à conclure entre l'Académie de Montpellier et la Commune d'Argeliers, relative à la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT), et ce pour un coût de 45 €,
- **Précise** que cette dépense est inscrite au Budget 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02224-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 022/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Police Municipale Mutualisée du Sud Minervois – Convention de mise en commun et de mise à disposition ponctuelle

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant au Conseil qu'afin de rendre plus efficace les interventions de la Police Municipale, en matière de Sécurité, de Salubrité et de Tranquillité Publiques, les Communes de Ginestas, Saint-Nazaire et Argeliers ont décidé, en 2017, de mettre ponctuellement en commun leurs agents de Police Municipale respectifs,

CONSIDERANT qu'en 2021, la Commune de St Marcel d'Aude a décidé d'intégrer ce dispositif de mutualisation,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02224-DE

CONSIDERANT qu'afin de permettre à des Communes non dotées d'une Police Municipale, de bénéficier d'un tel Service, les Communes de Ginestas, St Nazaire, St Marcel et Argeliers, ont décidé en 2022, par Délibérations concordantes, de mettre ponctuellement leurs Agents respectifs, à disposition des Communes de Mailhac, Mirepeisset, Pouzols Minervois, Ste Valière et Ventenac en Minervois, et ce par voie conventionnelle.

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, il convient de reconduire ce partenariat, pour une durée supplémentaire de trois ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la Convention de mise à disposition des Agents de Police Municipale des Communes d'Argeliers, Ginestas, St Nazaire d'Aude et St Marcel sur Aude, au profit des Communes de Mailhac, Mirepeisset, Pouzols Minervois, Ste Valière et Ventenac en Minervois.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet, et notamment la Convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02324-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 023/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Augmentation des Indemnités d'élus

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant au Conseil que les indemnités de Fonctions attribuées aux élus municipaux, sont calculées par référence directe à l'indice brut 1027 du barème de la rémunération des Personnels des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire, d'augmenter les indemnités d'élus, ainsi qu'il suit :

Fonctions	Taux actuel	Nouveau Taux
Maire	23 %	44,068 %
1ère Adjointe	18,15 %	26,399 %
2ème Adjoint	8,62 %	18,15 %
3ème Adjointe	18,15 %	Inchangé
4ème Adjoint	8,62 %	18,15 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02324-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Décide** la modification des taux d'indemnités de Fonctions des élus municipaux, ainsi qu'il suit :

Fonctions	Taux actuel	Nouveau Taux
Maire	23 %	44,068 %
1ère Adjointe	18,15 %	26,399 %
2ème Adjoint	8,62 %	18,15 %
3ème Adjointe	18,15 %	Inchangé
4ème Adjoint	8,62 %	18,15 %

- **Précise** que cette modification prendra effet au 1er Juillet 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : ..... Date de Publication : ..... ou de Notification

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02424-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 024/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Attribution d'une Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour élection (IFCE), dans le cadre des élections européennes du 9 Juin 2024

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant aux Conseillers que lors des élections Européennes du 9 Juin 2024, Monsieur Jean-Pascal Gil, Directeur Général des Services, a effectué des heures supplémentaires,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire d'indemniser cet agent sur la base de l'IFCE,

CONSIDERANT que conformément au Décret n° 91-875, il appartient à Monsieur le Maire de fixer par Arrêté les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.,

CONSIDERANT que le paiement de cette indemnité sera effectué pour chaque consultation électorale, telles que visées en objet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02424-DE

VU la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le Décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 Janvier 1984 précitée,

VU le Décret n° 2002-63 du 14 Janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

VU l'arrêté du 14 Janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S.,

VU l'Arrêté ministériel du 27 Févier 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection,

VU la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

VU les crédits inscrits au budget 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE** :

- **Décide** d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'Arrêté du 27 Février 1962 et du Décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles et à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire, et notamment les arrêtés correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LE [illegible]ISSIER

MAIRIE D'ANGELIERS

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02524-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 025/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création de deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 2°,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de l'activité des Services Techniques durant le mois de Juillet, et des congés d'été pour les Agents en Poste, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'un Agent Polyvalent, dans les conditions prévues à l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique (contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs),

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02524-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE,**

DECIDE

- **Article 1**

La création à compter du 1er Juillet 2024, de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agent contractuels, recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois, à compter du 1er Juillet et jusqu'au 31 Juillet inclus.

- **Article 2**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du Grade de recrutement.

PRECISE

- **Article 3**

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance

Le Maire,
Gérard LETESSIER

MAIRIE D'AIRVAULT

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02624-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 05/06/2024

Délibération N° 026/24

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le 13Juin 2024, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane POUCHARD ; Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création de deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 2°,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de l'activité des Services Techniques durant le mois d'Août, et des congés d'été pour les Agents en Poste, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'un Agent Polyvalent, dans les conditions prévues à l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique (contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs),

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20240613-DELIB02624-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

DECIDE

- **Article 1**

La création à compter du 1er Août 2024, de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agent contractuels, recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois, à compter du 1er Août et jusqu'au 31 Août inclus.

- **Article 2**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du Grade de recrutement.

PRECISE

- **Article 3**

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance

Le Maire,
Gérard LETHUSSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification